



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
25 AVRIL 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, Mathieu André, Jean-Philippe Comeau, Benoît Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire.

Madame,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du code municipal de Québec, vous être convoqué à une séance extraordinaire;

Par les présentes donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier trésorier, pour être tenue en vidéo-conférence, à **16 :15h, le 25 avril 2022** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

- 1- Adoption de l'Ordre du jour
- 2- Affichage d'employée à temps plein au travaux publics;
- 3- Affichage du poste de directeur des travaux publics;

Signification de l'avis de convocation

Je soussigné, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier de la municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 25 avril 2022 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 22 avril 2022, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 22 avril 2022

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
25 AVRIL 2022

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Affichage d'employé à temps plein aux travaux publics**
- 5. Affichage du poste de directeur des travaux publics**
- 6. Période de questions**
- 7. Levée de la séance extraordinaire**



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
25 AVRIL 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **25 avril 2022, à 16 h 15**, à la salle sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jésabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Jean-Philippe Comeau et Benoit Millette.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Absents : Pierre Bertrand, André Mathieu et Dominique Primeau.

Aucune personne dans l'assistance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. Avis de convocation

Le directeur général agréé, Monsieur Mario B. Briggs, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-118

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4. Affichage d'employé à temps plein aux travaux publics

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-119

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste de vacant depuis le départ d'un journalier chauffeur-opérateur au département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'IL y a un besoin de remplir ce poste pour le bon fonctionnement de ce département.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

QUE le conseil autorise le directeur général agréé à procéder à l'affichage du poste de journalier chauffeur-opérateur, permanent, temps plein au taux horaire selon la convention collective;

QUE le conseil autorise le directeur général agréé à compléter les entretiens des candidats avec les membres du comité de gestion financière et ressources humaines;

QUE le directeur général agréé et les membres du comité recommande au Conseil le meilleur candidat pour remplir le poste de journalier chauffeur-opérateur des travaux publics.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Affichage du poste de directeur des travaux publics

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-120

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux municipaux a remis sa démission le 20 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE la démission a été acceptée par le directeur général agréé;

CONSIDÉRANT QU'IL restera en poste pour une durée de 60 jours, soit jusqu'au 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'IL y a une possibilité d'une période transitoire entre les directeurs des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau

RÉSOLU

QUE le conseil autorise le directeur général agréé à procéder à l'affichage du poste cadre, permanent, temps plein;

QUE le conseil autorise le directeur général agréé à compléter les entretiens des candidats avec les membres du comité de gestion financière et ressources humaines;

QUE le directeur général agréé et les membres du comité recommande au Conseil le meilleur candidat pour remplir le poste du directeur des travaux publics.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6. Période de questions à 16 h 19

Aucune personne dans l'assistance.

7. Levée de la séance extraordinaire à 16 h 19

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-04-121

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, madame Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 19 mai 2022 .

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier

